

Chapitre 10

Politiques financières

- A) Général**
- B) Traduction**
- C) Aide aux syndicats**
- D) Réglementation des syndicats nouvellement affiliés**
- E) Frais d'arbitrage**
- F) Frais juridiques**
- G) Fonds pour négociation provinciale**
- H) Déménagement**
- I) Fonds de défense professionnelle (FDP)**
- J) Finances de la CSN**
- K) Protocole SSQ-Vie**
- L) Frais de garde**
- M) Conditions de militance**

Chapitre 10

Politiques financières

Général.....	325
Traduction	348
Aide aux syndicats.....	350
Réglementation des syndicats nouvellement affiliés	355
Frais d'arbitrage	356
Frais juridiques.....	359
Fonds pour négociation provinciale.....	361
Déménagement	362
Fonds de défense professionnelle	363
Finances de la CSN	364
Protocole SSQ - Vie	367
Frais de garde	368
Conditions de militance	369

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès de 1979 - adopté par le bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	10 - A - 01

Il est proposé par Fernand Beaudry
appuyé par Claude Thibault

QU'une étude soit effectuée par le trésorier dans le but de tenter de stabiliser les coûts de téléphones et télégrammes et qu'un rapport soit présenté au prochain conseil fédéral.

ADOPTÉ

Il est proposé par Henley Pagé
appuyé par Jacques Morissette

QU'une politique d'achat de mobilier soit établie à la Fédération et qu'elle soit uniforme pour les bureaux de la FESP.

ADOPTÉ

Il est proposé par Fernande Quesnel
appuyé par Claude Thibault

QUE l'exécutif soit autorisé à recourir à une assurance-garantie afin d'assurer toutes les personnes qui manipulent de l'argent à la Fédération.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Conseil fédéral 22 au 24 février 1980
Page	10 - A - 02

QU'un effort significatif soit fait pour réduire les coûts de photocopie notamment en:

- produisant les documents recto verso le plus souvent possible
- utilisant lorsque possible du papier de moindre qualité que celui utilisé présentement. (C'est même l'une des caractéristiques des machines Xerox d'utiliser divers types de papier)

Recommandation 3

Il est proposé par Pierre Paris
appuyé par Fernand Beaudry

D'adopter la recommandation 3 du rapport du comité de surveillance au 31 mars 1979, tel que présenté.

ADOPTÉ

Amendement:

Il est proposé par Michel Gohier
appuyé par Maurice Plourde

QUE l'on entreprenne des discussions avec la CSN afin de prévoir une politique globale d'achat au chapitre de la papeterie.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès de 1985
Page	10 - A - 03

Il est proposé par Yolande Pellerin
appuyé par Claude Savard

QU'une note explicative concernant les résolutions à incidence financière (venant de l'Exécutif, du Bureau ou du Conseil) soit attachée à la demande de paiement (dans les cas de dons, de participation à des Sommets populaires ou à des organismes, etc...).

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès de 1989
Page	10 - A - 04

Il est proposé par Robert Lebreux
appuyé par Dollard Généreux

- 1) QUE les syndicats participent aux sessions de formation offertes par la Fédération, le Conseil central et la CSN.
- 2) QUE les syndicats assurent le suivi de ces sessions en partageant le plus largement possible les acquis avec les membres.
- 3) QUE les syndicats développent davantage leur autonomie en faisant leurs enquêtes de grief et de santé-sécurité, en approfondissant leurs connaissances de la convention collective.
- 4) QUE les exécutifs des syndicats insistent fortement auprès de nouveaux officiers et officières de leur syndicat pour que ceux-ci suivent les sessions de base SOOS 1 et SOOS 2

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Fernand Valiquette
appuyé par Daniel Martel

D'ajouter un point 5:

- 5) QUE les syndicats s'assurent d'avoir des clauses de libérations syndicales pour la formation à l'intérieur de leurs conventions collectives.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Yves Barrette
appuyé par Gisèle Breton

D'ajouter un point 6:

- 6) QUE les syndicats mettent sur pied des comités d'accueil pour les nouveaux membres.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès de 1989
Page	10 - A - 04

QUE les montants d'argent alloués aux prévisions budgétaires pour le secteur transport soient transférés au secteur transport scolaire.

Question préalable:

Il est proposé par Gaétan Beaulieu
appuyé par Gisèle Breton

QUE l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Lise-Andrée Morin
appuyé par Camil Bélisle

QUE l'on augmente l'aide financière en ce qui concerne le don aux syndicats en conflit de la manière suivante:

- pour les syndicats FEESP de 50\$ à 150\$;
- pour les autres syndicats CSN de 25\$ à 75\$.

ADOPTÉ

Il est proposé par André Bertrand
appuyé par Jocelyne Boyer

QUE le congrès de la FEESP mandate l'exécutif de la Fédération à revoir, dans le cadre du bilan de la présente ronde de négociations, une nouvelle répartition des argents, incluant le mode de financement, affectés à la négociation du secteur public.

QUE la partie du bilan relative aux finances soit soumise au Conseil fédéral pour approbation.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Il est proposé par Fernand Valiquette
appuyé par Normand Lamoureux

QUE l'on biffe "soumis au Conseil fédéral" et de la remplacer par "soumis au 17^e Congrès de la FEESP".

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès de 1991
Page	10 - A - 05

Il est proposé par Raymond Maltais
appuyé par Gilbert Vendette

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1991-1992 d'une durée de vingt-quatre mois.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Premier amendement

Il est proposé par Lise Goyette
appuyé par Serge Paulin

QUE la politique de rémunération des personnes élues libérées à temps plein soit basée sur la moyenne d'augmentation de revenu des membres affiliés de la Fédération.

REJETÉ

Deuxième amendement

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Daniel Côté

QUE le calcul des salaires et dépenses pour le poste à la vice-présidence soit le même que celui prévu pour le poste à la trésorerie et que les sommes actuellement prévues ainsi récupérées servent à créer un poste de personne conseillère adjointe à l'exécutif.

Il est proposé par Gaétan Beaulieu
appuyé par Sylvain Labbé

De scinder le deuxième amendement en deux parties.

ADOPTÉ

1) QUE le calcul des salaires et dépenses pour le poste à la vice-présidence soit le même que celui prévu pour le poste à la trésorerie;

REJETÉ

2) QUE les sommes actuellement prévues ainsi récupérées servent à créer un poste de personne conseillère adjointe à l'exécutif.

REJETÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès de 1991
Page	10 - A - 05

Troisième amendement

Il est proposé par Christian Latulippe
appuyé par Lise Barabé

D'ajouter un poste de personne conseillère syndicale dans la région de Saint-Jérôme plutôt qu'à Montréal.

REJETÉ

Quatrième amendement

Il est proposé par Donald Rheault
appuyé par Réjean Saint-Louis

D'ajouter un poste de personne conseillère syndicale dans la région du Nord-Ouest québécois.

REJETÉ

Il est proposé par Paul-Marie Gagnon
appuyé par Régis Gauthier

QUE, lors des congrès, la FEESP accorde aux petits syndicats de vingt-cinq membres et moins une allocation équivalente entre l'allocation prévue aux barèmes et le coût réel d'une chambre à l'hôtel où se tient le congrès, et cela pour une personne et avec les pièces justificatives.

Amendement

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Robert Lacaille

QUE la FEESP défraie l'ensemble des dépenses et salaires pour une personne déléguée officielle provenant d'un petit syndicat de vingt-cinq membres et moins selon les barèmes de la Fédération.

Motion de référence

Il est proposé par Dollard Généreux
appuyé par Yves Rioux

QUE soit référée l'application de la réglementation de l'aide aux petits syndicats au Bureau fédéral pour rapport au prochain congrès.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès de 1991
Page	10 - A - 05

Nouvelle proposition 2

Il est proposé par Lise Goyette
appuyé par Camil Bélisle

D'augmenter à soixante dollars les frais d'inscription au congrès de la FEESP.

ADOPTÉ

Nouvelle proposition 3

Il est proposé par Gilbert Auger
appuyé par Gaston Dionne

QU'une étude soit faite pour établir une péréquation des dépenses pour tous les syndicats pour leur participation aux instances de la Fédération, soit:

- le conseil du secteur public,
- le conseil fédéral,
- le congrès;

QUE soient présentés les résultats de cette étude au prochain congrès;

QUE le Bureau fédéral soit associé à l'ensemble des travaux;

QUE le résultat de cette étude soit soumis à une consultation la plus large possible.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès de mai 1993
Page	10 - A - 06

Recommandation 2
Service juridique

Il est proposé par Serge Paulin
appuyé par André Beauchemin

D'adopter la recommandation 2 du comité de surveillance à l'effet :

d'une part, que les dépenses qui relèvent de la compétence de la Fédération en matière juridique soient assumées le plus possible par celle-ci et, qu'entre autres, elle tente au maximum d'éviter de référer des mandats pour arbitrage;

d'autre part, que le poste soit ventilé de la façon suivante :

- les mandats relevant du Service juridique;
- les mandats relevant de la Fédération référés au Service juridique de la CSN:
 - . les mandats pour arbitrage;
 - . les autres mandats.

ADOPTÉ

Recommandation 3
Consolidation

Il est proposé par Marcel Langlois
appuyé par Serge Paulin

D'adopter la recommandation 3 du comité de surveillance à l'effet que le poste «militantes et militants libérés» soit scindé en deux, c'est-à-dire que l'on retrouve un poste «consolidation» et un autre «militantes et militants libérés», et que ce dernier soit ventilé de la façon suivante :

- a) colloques
- b) événements spéciaux

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès de mai 1993
Page	10 - A - 06

Recommandation 4

Instances fédérales, secteur public, formation et location de salles

Il est proposé par Alain Bérubé
appuyé par Réjeanne Guilbeault

D'adopter la recommandation 4 du comité de surveillance à l'effet que les dépenses de café et de jus soient assumées par chacun des postes budgétaires susmentionnés et que les officières et officiers responsables resserrent leur surveillance sur ces achats.

ADOPTÉ

Recommandation 5

Comités et secteurs

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par René Houle

D'adopter la recommandation 5 du comité de surveillance à l'effet que les comités et les secteurs de la Fédération ne soient plus autorisés à dépasser leur budget sans que le conseil fédéral ait voté des virements de crédits.

Amendement

Il est proposé par Denis Marcoux
appuyé par André Lajoie

Que tout dépassement aux budgets des comités et des secteurs soit autorisé par le bureau fédéral et entériné par le conseil fédéral.

ADOPTÉ

Cet amendement dispose de la proposition principale.

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès de mai 1993
Page	10 - A - 06

Recommandation 6

Formation

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Normande Côté

D'adopter la recommandation 6 du comité de surveillance à l'effet que l'ensemble des coûts de formation, y compris ceux en santé-sécurité, relèvent du poste budgétaire «formation» et que les dépassements ne puissent être autorisés que par une décision expresse du conseil fédéral.

Amendement

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Louise Desjardins

Que les dépassements au budget de formation puissent être autorisés par le bureau fédéral et entérinés par le conseil fédéral.

ADOPTÉ

Cet amendement dispose de la proposition principale.

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès spécial d'octobre 1993
Page	10 - A - 07

Il est proposé par Gisèle Breton
appuyé par Paul-Marie Gagnon

- 1) D'adopter la recommandation du bureau fédéral à l'effet d'adopter les prévisions budgétaires pour 1993-1994, incluant une hausse du per capita de 0,44 % à 0,46% pour la période de janvier à juin 1994, et de 0,46 % à 0,48 % à compter du 1^{er} juillet 1994.
- 2) De mettre fin à l'entente de services avec la Fédération de la métallurgie pour le secrétariat à Rimouski à compter de février 1994.
- 3) De procéder aux coupures de deux postes de personnes conseillères syndicales ainsi que d'un demi poste de secrétaire et d'un demi poste de commis à la comptabilité au bureau de Montréal, au lendemain du congrès spécial.

Proposition privilégiée

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Pierre Létourneau

De débattre la proposition principale en trois parties distinctes.

ADOPTÉ

Amendement 1

Il est proposé par Marc Couture
appuyé par Rollande Gaudreault

Dans l'objectif de résoudre le déficit appréhendé au budget 1993-1994, il est résolu de:

- 1) Geler les salaires des personnes salariées de la FEESP;
- 2) Biffer le coût prévu des intérêts à payer et mettre à l'amende les syndicats en retard dans le paiement de leur per capita.

REJETÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès spécial d'octobre 1993
Page	10 - A - 07

Amendement 2

Il est proposé par Christian Latulippe
appuyé par Gilles Savard

De biffer «pour la période de janvier à juin 1994, et de 0,46 % à 0,48 % à compter du 1^{er} juillet 1994.» et d'ajouter, après «de 0,46 %» les mots : «à compter du 1^{er} janvier 1994».

REJETÉ

Amendement 3

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Clément Levasseur

De maintenir le taux du per capita à 0,44 %, tout en maintenant le niveau de services tel que connu;

Pour arriver à cette fin, il est résolu de récupérer les sommes nécessaires dans les items budgétaires suivants :

- 1) la structure politique de la fédération,
- 2) la convention collective des personnes salariées;
que ces dispositions soient applicables jusqu'au congrès spécial de la FEESP qui devra se tenir après le congrès spécial de la CSN sur les structures.

REJETÉ

Il est proposé par Claude Riendeau
appuyé par Pierre Vincent

- 1) QUE le 19^e Congrès mandate le comité exécutif à faire une réflexion sur les questions suivantes:
 - a) permettre au conseil fédéral de disposer de la proposition budgétaire;
 - b) traiter en congrès les orientations politiques de la FEESP en priorité;
 - c) analyser l'impact de passer d'un congrès aux deux ans à un congrès aux trois ans, particulièrement sur l'aspect financier;
- 2) QUE le bureau fédéral soit associé à cette démarche;
- 3) QU'un rapport d'étape soit soumis à la réunion du conseil fédéral de 1996;
- 4) QUE le rapport final soit soumis au 20^e Congrès de la FEESP

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès spécial 30 novembre, 1 ^{er} et 2 décembre 1998
Page	10 - A - 08

Il est proposé par Robert Sanders
appuyé par Lucille Frenette

QUE le congrès adopte la proposition budgétaire pour l'année 1999.

ADOPTÉ

Il est proposé par Alain Bélair
appuyé par Ginette Allie

QUE le comité exécutif et le bureau fédéral suivent l'évolution des revenus de la FEESP et que, dans la mesure où l'écart s'accroît, des dispositions soient prises par le bureau fédéral afin d'appliquer les mesures nécessaires au redressement des finances au cours de la prochaine année.

Il est proposé par Paul Côté
appuyé par Céline Faille

De laisser sur table l'adoption de la proposition budgétaire jusqu'à ce que la proposition sur la convention collective des salariées et salariés soit adoptée.

ADOPTÉ

Il est proposé par Denis Charbonneau
appuyé par Louis Marchand

QUE des frais d'administration soient chargés aux syndicats en retard dans le paiement de leur per capita de trois mois et plus.

REJETÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Congrès de juin 2003
Page	10 - A - 09

Il est proposé par Donald Rheault
appuyé par Mario Verrette

Proposition 2 amendée

CONSIDÉRANT les travaux nécessaires de révision du Guide des politiques applicables suite aux modifications apportées aux différentes lois et règlements ;

CONSIDÉRANT l'application plus stricte des règles fiscales de la loi de l'impôt ;

CONSIDÉRANT le fait que les délais nécessaires à cette révision ne permettent pas au 22^e Congrès de disposer des amendements.

- 1) **QUE** le 22^e Congrès mandate le comité exécutif à faire une révision du Guide des politiques applicables à la FEESP, notamment en ce qui a trait à la politique d'aide au fonctionnement des syndicats de 400 membres et plus.
- 2) **QUE** le résultat de ces travaux soit présenté pour adoption lors du prochain conseil fédéral régulier de 2004.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Congrès de juin 2003
Page	10 - A - 09

Réglementation kilométrage

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Pierre Bouffard

- 1) QUE, malgré la proposition précédente concernant le Guide des politiques applicables, le 22^e Congrès modifie le chapitre 13 du Guide des politiques applicables au paragraphe a) pour qu'il se lise comme suit :
«La FEESP paie l'allocation kilométrage (annexe IV) du lieu de la résidence de la personne déléguée jusqu'au lieu où se tient la réunion, en autant que la personne déléguée utilise son véhicule. Dans les autres cas, la fédération paie le transport en commun majoré de 15%.
- 2) QUE cet amendement prenne effet le 1^{er} septembre 2003.
- 3)

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Il est proposé par André Aubin
appuyé par Charles Allen

D'adopter la recommandation #1 du comité de surveillance des finances à l'effet que les syndicats locaux fassent un effort soutenu dans le paiement des per capita, ce qui réduirait l'utilisation de la marge de crédit.

ADOPTÉ

Chapitre 1 - Délégation aux instances ou aux réunions

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Ginette Allie

D'adopter les modifications soumises au chapitre 1 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 2 - Politique d'aide aux syndicats de 40 membres et moins

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par François Martel

D'adopter les modifications soumises au chapitre 2 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement #1

Il est proposé par Claude Vaillancourt
appuyé par André Caza

De modifier au chapitre 2, au point B 1) : ajouter les mots « par jour » après le 100 \$.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Amendement #2

Il est proposé par Amal Mourjane
appuyé par Robert Villeneuve

QUE pour le congrès ou le conseil fédéral, les montants en caisse prévus aux points A 2) et B 1 b) soient maintenus à 5000 \$.

REJETÉ

Chapitre 3 - Politique d'aide aux syndicats de 400 membres et plus

Il est proposé par Réjeanne Guilbault
appuyé par Michel Leclerc

D'adopter les modifications soumises au chapitre 3 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 4 - Politique concernant les services et frais juridiques

Il est proposé par Alexandre Fecteau
appuyé par Pierre Bouffard

D'adopter les modifications soumises au chapitre 4 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 5 - Politique concernant les services d'une personne fiscaliste

Il est proposé par Laurent Smith
appuyé par André Aubin

D'adopter les modifications soumises au chapitre 5 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 6 - Politique concernant les comptes d'arbitre de griefs

Il est proposé par Pierre Vincent
appuyé par Éric Genois

D'adopter la nouvelle politique du CCTMO écrite au chapitre 6 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Chapitre 7 - Politique de traduction de documents

Il est proposé par Yvon Tremblay
appuyé par Yvon Bérubé

D'adopter les modifications soumises au chapitre 7 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

En amendement

Il est proposé par Louise McCabe
appuyé par François Martel

De traduire en anglais tout document s'adressant directement aux membres émis par la FEESP.

REJETÉ

Chapitre 8 - Politique de subvention pour les sessions de formation

Il est proposé par Donald Rheault
appuyé par Yves Gagné

D'adopter les modifications soumises au chapitre 8 du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement #1

Il est proposé par André Lajoie
appuyé par Simon Cantin

De biffer le mot « environnement » au premier paragraphe du point A au chapitre 8.

ADOPTÉ

Amendement #2

Il est proposé par Marjolaine Côté
appuyé par Cécile Croze

Ajouter au deuxième paragraphe, au point A du chapitre 8, les mots : et les autres formations qui seront développées, après « suivant ».

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Chapitre 13 - Réglementation des dépenses

B) Frais de séjour

Il est proposé par Jacques Lettre
appuyé par Marie Méthot

D'adopter les modifications soumises au chapitre 13 A et B. du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement #1

Il est proposé par Simon Cantin
appuyé par Éric Genois

D'ajouter un point D à B 2) : la rencontre débute à 13 heures.

ADOPTÉ

Amendement #2

Il est proposé par Cécile Croze
appuyé par Yves Campion

Biffer au point A les mots « dans les autres cas » et remplacer par « Si la personne déléguée utilise le transport en commun ».

ADOPTÉ

Amendement #3

Il est proposé par Yvon Godin
appuyé par Gilles Rivière

Ajouter un point E à B 2) : si la réunion se termine la veille après 17 h 30 et qu'il y a une distance supérieure à 300 km (retour) qui doit être parcourue.

REFUSÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Amendement #4

Il est proposé par Ruth Simard
appuyé par Carole Mallette

Au chapitre 13, point B – 5 c) modifier 21 h par 16 h.

REJETÉ

Question préalable

Il est proposé par Carmen Parent
appuyé par Lise Bujold

De mettre fin au débat sur l'amendement # 4.

ADOPTÉ

Amendement #5

Il est proposé par Danielle Beaulieu
appuyé par Odette Brûlé

Au chapitre 13, point B – 2 c) si un déplacement supérieur à 100 km (aller) doit être fait et que la réunion commence en après-midi.

ADOPTÉ

Amendement #6

Il est proposé par Ruth Simard
appuyé par Martin Beauchamps

Après les mots 21 heures, biffer le « et », le remplacer par « ou ».

REJETÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Amendement #7

Il est proposé par Martin Beauchamps
appuyé par François Tessier

Au paragraphe 5 d) de remplacer « 300 km » par « 200 km » et de modifier l'heure de fin de réunion de « 17 h 30 » par « 17 h ».

REJETÉ

Amendement #8

Il est proposé par Carole Mallette
appuyé par René Desrosiers

Au paragraphe 5 C de changer le « 21 h » par « 19 h ».

ADOPTÉ

C) Rapport d'activités / D) comptes de téléphones Règle générale

Il est proposé par François Beausoleil
appuyé par Lisette Guilbault

D'adopter les modifications soumises au chapitre 13 C., D. et Règles générales du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 14 : Frais de taxi, de train ou d'avion

Il est proposé par Diane Dextrase
appuyé par Louis Bergeron

D'adopter les modifications soumises au chapitre 14. du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 15 : Frais de garde

Il est proposé par Réjeanne Guilbault
appuyé par Jocelyn Lefebvre

D'adopter les modifications soumises au chapitre 15. du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Général (suite)
Date	Conseil fédéral d'avril 2004
Page	10 - A - 10

Amendement

Il est proposé par Martine Châteauvert

appuyé par Simon Cantin

De modifier au chapitre 15 le montant de « 15 \$ » pour 1 enfant en soirée par « 20 \$ ».

REJETÉ

Chapitre 16 : Dépense des membres des comités

Il est proposé par Jean-Claude Landry

appuyé par Louise McCabe

D'adopter les modifications soumises au chapitre 16. du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre 17 : Libérations syndicales

Il est proposé par Claude Courchesne

appuyé par Lyne Lacerte

D'adopter les modifications soumises au chapitre 17. du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Ginette Allie

appuyé par François Martel

De scinder le chapitre 17. pour voter séparément le paragraphe 4 au point D.

REJETÉ

Chapitre 20 : Politique d'accès aux renseignements personnels

Il est proposé par Cécile Croze

appuyé par Sylvie Corbeil

D'adopter les modifications soumises au chapitre 20. du Guide des politiques applicables de la FEESP.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Traduction
Date	Congrès 1983
Page	10 - B - 01

Amendement

Il est proposé par Réjean Lapointe
appuyé par Denis Gouin

QU'un poste budgétaire "traduction" soit ajouté au budget et que les sommes suivantes soient prévues :

1983 : 1000 \$

1984 : 4000 \$

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Traduction
Date	Congrès de 1987
Page	10 - B - 02

Il est proposé par Jocelyne Boyer
appuyé par Camil Bélisle

QUE la politique de traduction de la FEESP s'articule autour des éléments suivants:

- La FEESP traduira ses Statuts et Règlements et les différentes politiques de la Fédération qui s'adressent aux syndicats (ex.: politique de subventions pour les sessions de formation, politique sur les services et procédures juridiques, etc.).
- La FEESP traduira les recommandations destinées aux débats de Congrès ou de Conseils fédéraux.
- L'application de la politique de traduction relève du comité exécutif de la FEESP.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement

Il est proposé par Peter Randell
appuyé par Georges Croteau

D'ajouter le texte suivant entre le deuxième et le troisième alinéa: "Durant la période de négociation, les documents qui y sont relatifs et qui émanent de la FEESP seront traduits à la charge de celle-ci."

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Aide aux syndicats
Date	Congrès 1985
Page	10 - C - 01

a) Aide aux petits syndicats

Il est proposé par Denis Murray
appuyé par Jean-Marie Simard

D'insérer à l'article 5 B) un troisième paragraphe qui se lit comme suit :

L'excédent des argents alloués à ce poste budgétaire sera redistribué à la fin de chaque exercice financier au prorata de la participation des syndicats concernés, avec un maximum basé sur les barèmes de la FESP incluant les salaires, déduction faite du 100\$ initial et des sommes reçues de l'employeur. Un tel montant sera calculé sur la base d'un-e délégué-e par syndicat.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Aide aux syndicats
Date	Conseil fédéral 12-14 mai 1988
Page	10 - C - 02

c) Aide aux syndicats nouvellement affiliés

Le trésorier de la fédération, Camil Bélisle, présente aux délégué-e-s le contenu d'une réglementation qui vise à soutenir financièrement les syndicats nouvellement accrédités et affiliés à la F.E.E.S.P. lors de la tenue d'instances fédérales.

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par François Juneau

D'adopter la réglementation proposée par le Bureau fédéral en ce qui concerne la participation aux instances des syndicats nouvellement affiliés (première accréditation).

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Aide aux syndicats
Date	Conseil fédéral d'avril 1996
Page	10 - C - 03

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Jean-Claude Landry

D'entériner la recommandation du bureau fédéral à l'effet d'adopter la politique d'aide aux syndicats de la FEESP dans le secteur privé qui sont impliqués dans une négociation regroupée ou coordonnée ;

D'inclure lors de la prochaine mise à jour du Guide des politiques applicables de la FEESP le texte de cette politique.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Aide aux syndicats
Date	Congrès d'avril 2000
Page	10 - C - 04

Aide aux syndicats des régions éloignées

Il est proposé par Marie Méthot
appuyé par Laurent Smith

De modifier au Chapitre 1. du Guide des politiques applicables, le volet D.1 : ajouter après le mot « réunion » le mot « Congrès ».

ADOPTÉ

Chapitre 1 Amendé

Délégations aux instances ou réunions

D) Syndicats des régions éloignées

- 1) Chaque syndicat, quel que soit le nombre de membres, situé à plus de 640 kilomètres (400 milles) du lieu où se tient la réunion du congrès, du conseil fédéral ou du conseil du secteur public bénéficie d'une allocation de transport de 300 \$.

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Aide aux syndicats
Date	Congrès de juin 2003
Page	10 - C - 05

Vie syndicale

Il est proposé par Donald Rheault
appuyé par André Caza

D'adopter la nouvelle proposition suivante :

QUE la FEESP regarde la possibilité d'aider financièrement les syndicats locaux dans ses démarches reliées à la vie syndicale.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Réglementation des syndicats nouvellement affiliés
Date	Conseil fédéral 31 octobre - 2 novembre 1985
Page	10 - D - 01

La présidente explique aux délégué-e-s la réglementation proposée par le Bureau fédéral.

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par René Courteau

QUE la Fédération assume les dépenses d'un-e délégué-e par syndicat incluant les salaires et ce, jusqu'à la signature de la convention collective et que les fonds soient pris à même les budgets des instances appropriées.

Amendement

Il est proposé par Claude Jargaille
appuyé par Gaétan Châteauneuf

De remplacer "... incluant les salaires ..." par "et qu'elle puisse faire une avance pour les salaires".

Il est proposé par Valère Aubin
appuyé par Maurice Tremblay

De laisser sur table la proposition et l'amendement jusqu'au prochain conseil fédéral.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Frais d'arbitrage
Date	Congrès de 1983
Page	10 - E - 01

Il est proposé par René Courteau
appuyé par Claude Jargaille

QUE le Congrès de la FESP 1983 révise la décision de l'exécutif de ne pas payer les frais d'arbitrage de griefs du Syndicat des employés municipaux de Port Cartier et que la politique de la FESP pour les frais d'arbitrage pour les syndicats de 50 membres et moins s'applique su Syndicat des municipaux de Port Cartier.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Normand Bissonette
appuyé par Lise Desroches

QUE le critère d'évaluation du nombre de membres soit la date de réception de la facture de l'arbitre et que cette mesure n'ait pas d'effet rétroactif.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Frais d'arbitrage
Date	Congrès de 1993
Page	10 - E - 02

Recommandation 1

Païement de comptes d'arbitres par la fédération

Il est proposé par Louise Desjardins
appuyé par Guy Roy

D'adopter la recommandation 1 du rapport du coordonnateur des services à l'effet que le comité exécutif de la Fédération puisse refuser de payer un compte d'arbitre de griefs si, de l'avis de la personne conseillère syndicale au dossier et de la coordination des services, le grief est non fondé et que le syndicat n'a aucun intérêt à le plaider. Cette décision doit être connue du syndicat avant l'audition du grief, et il peut en appeler au bureau fédéral, qui en dispose.

REJETÉ

Recommandation 2

Rémunération des arbitres

Il est proposé par Normande Côté.
appuyé par Simon Larochelle

D'adopter la recommandation 2 du rapport du coordonnateur des services à l'effet: que la Fédération et ses syndicats affiliés se conforment à la politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre concernant les arbitres de griefs et leur facturation; qu'en attendant des règles permanentes concernant la rémunération des arbitres, les syndicats se conforment aux directives de la CSN et de ses fédérations concernées; que tous les syndicats de la Fédération soient informés de cette politique.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Frais d'arbitrage
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	10 - E - 03

Il est proposé par Diane Dextraze
appuyé par Bernard Duchastel

D'adopter la recommandation du comité de surveillance des finances à l'effet :

- que les syndicats fassent un effort continu pour le versement des per capita. Ceci contribuerait à améliorer la liquidité de la FEESP pour son bon fonctionnement;
- de porter une attention particulière lors d'annulation d'auditions de griefs car les frais sont assez élevés (5 000 \$ au total);
- dans les services spécialisés, il y a deux postes (arbitrages et services juridiques) pour lesquels il faudrait faire une étude et apporter des recommandations au prochain congrès.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Frais juridiques
Date	Conseil fédéral 22-24 février 1980
Page	10 - F - 01

QUE la Fédération définisse le plus tôt possible une politique précise au sujet des coûts occasionnés, par la défense de salariés impliqués dans des délits criminels et qu'entre temps la Fédération ne prenne aucun engagement de cette nature.

Recommandation 1

Il est proposé par Georges Pontbriand
appuyé par Lina Verrault

D'adopter la recommandation 1 du rapport du comité de surveillance au 31 mars 1979 tel que présenté.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Valère Aubin
appuyé par Réal Langlais

QUE l'on remplace le mot "salariés" par "membres des syndicats affiliés à la Fédération".

ADOPTÉ

Il est proposé par Maurice Plourde
appuyé par Georges Pontbriand

D'adopter la recommandation du Bureau fédéral lors de la réunion du 31 mars 1979 à l'effet que:

La FESP n'assume plus les frais juridiques pour des causes au criminel et que cette décision soit transmise aux instances de la FESP et aux syndicats affiliés.

Amendement

Il est proposé par Louise Sauvageau
appuyé par Michel Labrecque

De permettre une possibilité de remboursement de coûts pour des frais juridiques pour des causes au criminel en tenant compte des critères suivants:

- 1) L'approbation du Bureau fédéral qui devra juger de la pertinence ou non de certains cas qui pourraient être considérés comme exceptionnels.
- 2) Favoriser les cas de négligence criminelle qui touchent directement la tâche de travail de l'employé.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Frais juridiques qui relèvent des syndicats
Date	Congrès d'avril 2000
Page	10 - F - 02

Il est proposé par Pierre Prigent
appuyé par Claude Bosset

De modifier au Chapitre 4 du Guide des politiques applicables, le volet B.1 : ajouter après les mots «moyenne de 50 membres» les mots «équivalents temps complet».

ADOPTÉ

Chapitre 4 Amendé
Services et frais juridiques

- B) Situations qui relèvent des syndicats affiliés
- 1) Ces frais sont à la charge du syndicat, sauf pour les syndicats ayant une moyenne de cinquante membres ou moins «équivalents temps complet» au cours des douze mois précédents, incluant la date de réception de la facture de l'arbitre, ou comptant moins de cinquante membres au moment de la réception de la facture de l'arbitre. Cependant, pour un syndicat en grève ou en lock-out n'ayant aucune source de revenus depuis plus de six mois, la fédération défraie les frais d'arbitrage et de remise d'arbitrage, et ce, peu importe le nombre de membres.

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Fonds pour négociation provinciale
Date	Congrès 1979
Page	10 - G - 01

Il est proposé d'établir un fonds de négociations provinciales unique pour les syndicats qui négocient provincialement dans les six (6) mois qui suivent la présente négociation.

QUE ce fonds de négociations (FNP) soit régi par des statuts et règlements spécifiques intégrés aux statuts et règlements de la Fédération.

Il est proposé que les prévisions budgétaires de revenus et de dépenses soient adoptées à titre indicatif tel que présenté.

Quant au mode de perception des cotisations, il est proposé qu'il soit établi ainsi, à titre indicatif:

.07% du salaire régulier dans les six (6) mois qui suivent la présente négociation.

Pour la négociation en cours, il est proposé que chacun des groupes concernés continuent à participer financièrement à leur négociation selon leur mode de perception actuelle.

QUE le trésorier de la Fédération en collaboration avec un responsable de chacun des groupes, administre les budgets respectifs selon les modalités qui ont été établis par chacun des groupes de façon à commencer immédiatement à coordonner les revenus et les dépenses pour la création du FNP dans les six (6) mois qui suivent la fin de la présente négociation.

QUE le trésorier soit autorisé à rencontrer tous les groupes de syndicats qui négocient provincialement afin de discuter de leur participation au FNP.

QUE chaque groupe qui possède actuellement un fonds spécial pour les négociations autorise la firme comptable à effectuer la vérification de leurs registres pour l'année 1979 selon le même mode qu'à la Fédération. Cette vérification permettra une évaluation précise du bilan réel de la Fédération.

QUE la réglementation des dépenses du FNP soit la même que celle adoptée pour la Fédération.

QUE les groupes qui actuellement négocient provincialement puissent disposer de leur surplus budgétaire à leur gré ou prennent les mesures nécessaires pour combler le déficit.

De plus, le Comité de la fiscalité avait présenté un projet de prévisions budgétaires pour le FNP et un projet de Statuts et Règlements. L'ensemble de ces propositions ne fut pas retenu par le Congrès 1979.

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Déménagement
Date	Congrès de 1979 - adopté au bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	10 - H - 01

Il est proposé par Françoise Morneau
appuyé par Pierre Lanouette

QUE la Fédération des employés de services publics inc. (CSN) déménage son siège social situé à Montréal dans le même immeuble que l'ensemble du mouvement CSN. En conséquence, que l'exécutif soit autorisé à effectuer les démarches nécessaires au déménagement dans le cadre du budget autorisé et qu'un rapport soit soumis au Bureau.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Fonds de défense professionnelle
Date	Congrès 1981
Page	10 - I - 01

Il est proposé par Francine Yelle
appuyé par Danielle Bergeron

QUE le Congrès de la FESP invite chaque syndicat de la Fédération qui a participé ou qui participera à la campagne du FDP à envoyer une lettre à la CSN les avisant:

- 1) QUE cet argent ne soit utilisé qu'à payer des prestations de grèves;
- 2) QU'il y ait un contrôle plus strict des budgets de l'administration;
- 3) QU'il n'y ait pas de transfert d'argent du FDP à l'administration de la CSN jusqu'au prochain Congrès;
- 4) QU'un débat en profondeur soit tenu au sein de la centrale sur le problème du FDP afin d'y trouver une solution permanente.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Finances de la CSN
Date	Congrès de 1977
Page	10 - J - 01

- CONSIDÉRANT que la situation financière de la CSN est déficitaire et que les problèmes financiers de la CSN sont l'objet de débats depuis plusieurs années sans qu'une solution véritable soit apportée;
- CONSIDÉRANT la CSN comme un tout et que c'est dans son ensemble que nous devrions examiner les finances pour trouver une solution envisagée globalement les services de la CSN, le FDP, les fédérations, conseils centraux, etc...
- CONSIDÉRANT que l'augmentation de 0.60\$ est justifiable nous considérons que c'est une solution de "patchage" qui pourrait entraîner des désaffiliations et qui retarde les débats de fonds sur la structure de la CSN, la répartition des revenus de la façon de prélever les cotisations.

Il est proposé par Bernard Béchar
appuyé par Sonia Chabot

QUE l'augmentation du per capita à la Fédération soit laissée sur table jusqu'au Congrès spécial sur les finances de la CSN, à la fin du mois de mai 1977.

REJETÉ

Il est proposé par Michel Latour
appuyé par Paul-Émile Giroux

QUE l'étude des prévisions budgétaires débute par l'item "revenus".

REJETÉ

Il est proposé par Lise Desroches
appuyé par Jacinthe Roy

QUE les prévisions budgétaires pour les années financières 1977 et 1978 soient adoptées telles que préparées et présentées par le trésorier de la Fédération.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Finances de la CSN (suite)
Date	Congrès de 1977
Page	10 - J - 01

Amendement

Il est proposé par Michel Latour
appuyé par Jean Desrochers

QUE le per capita soit de 3.20\$ par membre par mois pour l'année financière 1977 et de 3.30\$ par membre par mois pour l'année financière 1978.

REJETÉ

Sous-amendement

Il est proposé par Pierre Maheu
appuyé par Jean Chartrand

QUE le per capita soit de 3.25\$ par membre par mois pour l'année financière 1977 et de 3.35\$ par membre par mois pour l'année financière 1978.

REJETÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Finances CSN
Date	Congrès de 1983
Page	10 - J - 02

Il est proposé par Robert Duphily
appuyé par Cécile Beauchamp

QUE la FESP adhère à une solution qui serait partagée par l'ensemble du mouvement afin de régler les problèmes financiers de la CSN, étant entendu que ces solutions pourraient impliquer des mises à pied temporaires à l'été 1983; mais qu'en aucun cas de telles solutions ne devront entraîner un partage entre les fédérations des sommes économisées par une éventuelle récupération salariale.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Normand Bissonnette
appuyé par Marcel Clark

De biffer les mots "mais qu'en aucun" jusqu'à la fin.

REJETÉ

Amendement

Il est proposé par Jean-Guy Lewis
appuyé par Victor Delamarre

D'ajouter après les mots "été 1983" les mots suivants:

"... et que les argents ainsi récupérés pourraient être utilisés aux fins de venir en aide à la CSN."

ADOPTÉ

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Ronald Potvin

QUE la FESP demande à la CSN de préparer pour le prochain congrès de la centrale un projet global de régionalisation des services.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Protocole SSQ - Vie
Date	Conseil fédéral d'avril 1999
Page	10 - K - 01

Il est proposé par Jean-Claude Landry
appuyé par Robert Lebreux

QUE la FEESP prenne les moyens à sa disposition pour permettre aux syndicats de la fédération de prendre connaissance de l'existence du protocole SSQ-Vie et FEESP-CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Frais de garde
Date	Congrès d'avril 2000
Page	10 - L - 01

Il est proposé par Nathalie Arguin
appuyé par Denise Villeneuve

QUE soient ajustés les frais de garde apparaissant au chapitre 15, point 1 du Guide des politiques applicables, et ce, selon la politique de la CSN et d'ajouter un point 5.

ADOPTÉ

Chapitre 15 - Frais de garde

La personne officière ou la personne militante qui assiste, aux frais de la FEESP, aux réunions des instances, des délégations et des comités formés par ces instances, aux réunions d'équipe, ou qui milite en dehors des heures régulières de travail ou en dehors de la semaine régulière de travail, sans être rémunérée, a droit de se faire rembourser les frais de garde encourus jusqu'à concurrence de :

- 55 \$ pour un enfant;
- 80 \$ pour deux enfants;
- 105 \$ pour trois enfants et plus.

Ces montants s'appliquent pour une journée et sont répartis comme suit :

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 (\$ additionnel)
Avant-midi	10 \$	15 \$	20 \$	2,50 \$
Après-midi	10 \$	15 \$	20 \$	2,50 \$
Soirée (après 19 h)	15 \$	20 \$	25 \$	5 \$
Nuit	20 \$	30 \$	40 \$	5 \$
Période de transition (17 h à 19 h)	10 \$	15 \$	20 \$	5 \$

Cette période de transition veut couvrir les frais de garde qui s'avèrent nécessaires à l'heure du souper (exemple : période de battement entre deux réunions, départ très tôt pour assister à une réunion ou fin d'une réunion de jour tardive).

- 5) Les barèmes de frais de garde prévus à la présente réglementation sont identiques aux barèmes acceptés par les instances de la CSN pour les personnes militantes.

Il en sera de même pour les indexations à venir.

Chapitre	10
Sujet	POLITIQUES FINANCIÈRES Conditions de militance
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	10 - M - 01

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Daniel Hélie

De recevoir le rapport-étape du comité sur les conditions de militance à la FEESP et l'adoption de la recommandation à l'effet :

QUE le comité sur les conditions de militance produise au bureau fédéral, disposant des propositions à être débattues au 22^e Congrès de la FEESP, l'analyse des coûts afférents au :

- a) Remboursement du tarif « transport » prévu pour les employé-es de bureau du mouvement pour les personnes militantes libérées ad hoc.
- b) Remboursement de la rémunération prévue pour les personnes conseillères du mouvement pour les officiers et officières libérées à temps plein.

ADOPTÉ